



**Présidence et
Services
Centraux**

**Direction
Juridique
Statutaire &
Réglementaire**

**Service Vie
Institutionnelle**

**N° 220 /2014
Modifié par arrêté
N°37/2015**

VERSION EN VIGUEUR AU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

VU le Code de l'Education et notamment son article L. 712-2,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU les statuts de l'Université de Nice-Sophia Antipolis,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée pour l'exécution du budget de l'Université aux Directeurs des Ecoles Doctorales figurant dans le tableau annexé pour les centres financiers ou unités budgétaires et dans la limite des actes mentionnés.

ARTICLE 2 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet de l'Université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'Université.

ARTICLE 4 :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université Nice Sophia Antipolis, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Nice, le
Le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,

Mme Frédérique VIDAL

AMPLIATIONS :

- Mme le Recteur Chancelier des universités
- Mme la directrice Générale des Services
- Mme l'agent Comptable de l'Université
- M. le Directeur des Affaires Financières
- Intéressés

DELEGATIONS DE SIGNATURE - FINANCES

2 / 2

Agent	Fonctions	Nature de la délégation (texte à inclure dans l'arrêté)	UB /CF
Pascale STEICHEN	Responsable de l'École Doctorale DESPEG	Pour l'exécution budgétaire du CF 453N999C063 Eotp ECDESPEC * engagement financier et juridique des dépenses dans la limite des crédits autorisés (signature des bons de commande) ; * certification du service fait	CF 453N999063 Eotp ECDESPEG
Philippe JANSEN	Responsable de l'École Doctorale LSHS	Pour l'exécution budgétaire du CF 453N999C063 Eotp ECDLSHS * engagement financier et juridique des dépenses dans la limite des crédits autorisés (signature des bons de commande) ; * certification du service fait	CF 453N999063 Eotp ECDLSHS
Séverine RIGOT	Responsable de l'École Doctorale SFA	Pour l'exécution budgétaire du CF 453N999C063 Eotp ECDSFA * engagement financier et juridique des dépenses dans la limite des crédits autorisés (signature des bons de commande) ; * certification du service fait	CF 453N999063 Eotp ECDSFA
Gilles BERNOT	Responsable de l'École Doctorale STIC	Pour l'exécution budgétaire du CF 453N999C063 Eotp ECDSTIC * engagement financier et juridique des dépenses dans la limite des crédits autorisés (signature des bons de commande) ; * certification du service fait	CF 453N999063 Eotp ECDSTIC
Thomas LAMONERIE	Responsable de l'École Doctorale SVS	Pour l'exécution budgétaire du CF 453N999C063 Eotp ECDSVS * engagement financier et juridique des dépenses dans la limite des crédits autorisés (signature des bons de commande) ; * certification du service fait	CF 453N999063 Eotp ECDSVS
Jeanick BRISSWALTER	Responsable de l'École Doctorale SMH	Pour l'exécution budgétaire du CF 453N999C063 Eotp ECDSMH * engagement financier et juridique des dépenses dans la limite des crédits autorisés (signature des bons de commande) ; * certification du service fait	CF 453N999063 Eotp ECDSMH